

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE BANQUE TARNEAUD

Banque Tarneaud



INITIEE PAR LE CREDIT DU NORD

Crédit du Nord



Informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques,
financières et comptables de la Banque Tarneaud



Le présent document relatif aux autres informations de la Banque Tarneaud a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 28 novembre 2012, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 6 de son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la Banque Tarneaud.

Le présent document complète la note en réponse de la Banque Tarneaud visée par l'AMF le 27 novembre 2012, sous le n° 12-576, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse sont disponibles sur les sites internet de la Banque Tarneaud (www.tarneaud.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Banque Tarneaud
2 et 6, rue Turgot
87000 Limoges

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3
<i>1.1 Informations relatives au capital social.....</i>	<i>3</i>
<i>1.2 Informations financières récentes</i>	<i>4</i>
<i>1.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage.....</i>	<i>6</i>
<i>1.4 Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	<i>6</i>
<i>1.5 Informations sur l'historique du cours de bourse de l'action Banque Tarneaud.....</i>	<i>7</i>
2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A BANQUE TARNEAUD.....	8

Le présent document est établi par Banque Tarneaud, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la Banque Tarneaud, au prix de 140 euros par action (l'« **Offre** ») initiée par le Crédit du Nord, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 890 263 248,00 euros, dont le siège social est situé 28, place Rihour, Lille 59800, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 456 504 851 (« **Crédit du Nord** » ou l'« **Initiateur** »).

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Banque Tarneaud au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans le rapport financier annuel de Banque Tarneaud incluant les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, diffusé le 27 avril 2012 (le "**Rapport Financier Annuel 2011**") et dans le rapport financier semestriel de Banque Tarneaud incluant les comptes semestriels relatifs au semestre clos le 30 juin 2012 diffusé le 28 août 2012 (le "**Rapport Financier Semestriel 2012**").

Le rapport de gestion du Directoire décrivant l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, figure page 4 du Rapport Financier Annuel 2011.

Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur ce rapport, figurent, respectivement aux pages 55 et 54 du Rapport Financier Annuel 2011.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur le site internet de Banque Tarneaud

www.tarneaud.fr

Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Banque Tarneaud à l'adresse suivante :

Banque Tarneaud
2 et 6, rue Turgot
87000 Limoges

Le Rapport Financier Annuel 2011 et le Rapport Financier Semestriel 2012 sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs à la diffusion du Rapport Financier Semestriel 2012.

1.1 Informations relatives au capital social

Le capital social de Banque Tarneaud de 26 702 768,00 euros, est divisé en 1 668 923 actions, d'une valeur nominale de 16 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie, représentant autant de droits de vote de Banque Tarneaud

Le capital de Banque Tarneaud au 28 novembre 2012 est réparti comme suit.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
Crédit du Nord	1 326 382	79,48%
Membres du Conseil de Surveillance *	4 915	0,29%
Salariés (FCPE)	72 063	4,32%
Flottant	265 563	15,91%
TOTAL	1 668 923	100,00%

* Dont 30 actions ayant fait l'objet de prêts de consommation d'actions par Crédit du Nord en faveur de trois membres du Conseil de Surveillance de Banque Tarneaud pour satisfaire leur obligation de détention de 10 actions.

Le montant du capital social ci-dessus comprend l'émission de 10 840 actions d'une valeur nominale de 16 euros résultant de l'attribution définitive le 30 juillet 2012 des actions gratuites attribuées par le Conseil de Surveillance de Banque Tarneaud, le 30 juillet 2009, usant de l'autorisation et des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2009.

La période de conservation desdites actions gratuites expirera progressivement entre le 31 juillet 2014 et le 31 juillet 2016.

1.2 Informations financières récentes

Aucun évènement significatif, de nature à avoir un impact sur l'activité ou sur la situation financière de Banque Tarneaud n'est intervenu depuis la publication du rapport semestriel 2012.

Le Conseil de Surveillance de Banque Tarneaud s'est réuni le 12 novembre 2012 en vue notamment de la présentation de l'activité commerciale et des résultats financiers à fin septembre 2012.

Banque Tarneaud a diffusé, le 13 novembre 2012, un communiqué sur son activité commerciale et ses résultats financiers à fin septembre 2012 ci-dessous reproduit :

Activité commerciale et résultats financiers ⁽¹⁾ à fin septembre 2012

PNB économique ⁽²⁾ : + 1,2 %
RBE économique ⁽³⁾ : + 3,7 %
Coût du risque : + 1,6 %

Crédits ⁽⁴⁾ : + 8,9 %
Dépôts ⁽⁴⁾ : + 12,3 %

Sur le marché des Particuliers, le fonds de commerce progresse de + 4,6 %. L'épargne bilancielle ⁽⁴⁾ est en croissance de + 6,7 % et la collecte nette d'assurance-vie est positive. Les crédits ⁽⁴⁾ sont en hausse de + 9,0 %.

Sur le marché des Professionnels, le nombre de comptes à vue progresse de + 2,5 %. Les dépôts bilanciaux ⁽⁴⁾ augmentent de + 13,4 % et les crédits ⁽⁴⁾ de + 5,8 %.

Sur le marché des Entreprises, le nombre de clients actifs enregistre une évolution de + 3,8 %. Les dépôts bilanciaux ⁽⁴⁾ croissent de + 19,4 % et les crédits ⁽⁴⁾ de + 13,9 %.

Le total des actifs gérés ⁽⁴⁾ est en légère hausse (+ 1,2 %). La conservation ⁽⁴⁾ (OPCVM et titres détenus en direct par la clientèle) recule de - 19,8 % ; elle enregistre la baisse des indices boursiers et les arbitrages des clients vers d'autres supports d'épargne. A contrario, les dépôts bilanciaux ⁽⁴⁾ sont en hausse de + 12,3 %, l'assurance-vie ⁽⁴⁾ de + 4,6 %.

Le total des crédits ⁽⁴⁾ progresse de 8,9 %, témoin du maintien d'un fort engagement de la Banque pour accompagner sa clientèle.

Données comptables ⁽¹⁾ (en K€)	09/2011	09/2012	% 12/11
Produit net bancaire (PNB)	96.746	97.149	+ 0,4 %
Frais généraux	- 56.494	- 62.444	+ 10,5 %
Résultat brut d'exploitation (RBE)	40.252	34.705	- 13,8 %
Coût du risque	- 10.034	- 10.198	+ 1,6 %
Résultat d'exploitation	30.218	24.507	- 18,9 %

Le PNB comptable du 3^{ème} trimestre 2012 s'élève à 33,1 M€ (soit + 0,7 % vs 3^{ème} trimestre 2011 et + 1,0 % hors variation de la provision PEL/CEL).

Le PNB économique ⁽²⁾ à fin septembre 2012, est en croissance de + 1,2 %. Les intérêts sont en hausse de + 3,8 %. Les commissions reculent de - 2,3 % et sont principalement affectées par l'évolution défavorable des marchés actions.

Le RBE comptable est en repli de - 13,8 % ; ceci s'explique par l'impact, depuis le 1^{er} juillet 2011, de la généralisation au sein du Groupe Crédit du Nord de la facturation de la totalité de ses frais de structure à ses filiales, qui a représenté 5,7 M€ de charges nouvelles à fin septembre 2012.

Le RBE économique ⁽³⁾, sur la base du PNB économique ⁽²⁾, et en retraitant les frais généraux de ces frais de structure additionnels, progresse de + 3,7 %.

Le coût du risque est quasiment stable, et représente 0,54 % du total des crédits (contre 0,56 % à fin septembre 2011).

Il en ressort un **résultat d'exploitation économique ⁽³⁾** en progression de + 4,3 %.

⁽¹⁾ Comptes non audités

⁽²⁾ Hors variation Provision PEL / CEL.

⁽³⁾ Hors variation Provision PEL / CEL et charges de structure additionnelles.

⁽⁴⁾ Encours moyens à fin septembre.

1.3 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

1.4 Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance

Banque Tarneaud est constituée en la forme d'une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La composition du Conseil de Surveillance n'a pas été modifiée depuis la ratification de la cooptation de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée générale annuelle du 3 mai 2012, Jean-Louis Klein en remplacement de Marc Batave, démissionnaire, et Philippe Aymerich en remplacement de Vincent Taupin, démissionnaire.

La composition du Conseil de Surveillance de Banque Tarneaud est, à ce jour, la suivante :

Président

Jean-Loup Tarneaud

Vice Président

Jean-Louis Klein

Membres du Conseil de Surveillance

Philippe Aymerich

Sébastien Bessoule*

Guy Brabant

Dominique Decoster

Martine Devaux de Chambord

Franck Gentin

Philippe Guibert

Frédéric Moutaud *

Christine Navenot *

Claude Nougéin

Luc Richard

Frédéric Rondinaud

Jean-François Sammarcelli

Le Conseil de Surveillance du 26 juillet 2012 a nommé Christian Bonhomme en tant que Vice Président du Directoire à la suite de la démission de Stéphane Labat Saint Vincent.

La composition du Directoire de Banque Tarneaud est, à ce jour, la suivante

Président

Jean Dumont

Vice Président

Christian Bonhomme

1.5 Informations sur l'historique du cours de bourse de l'action Banque Tarneaud

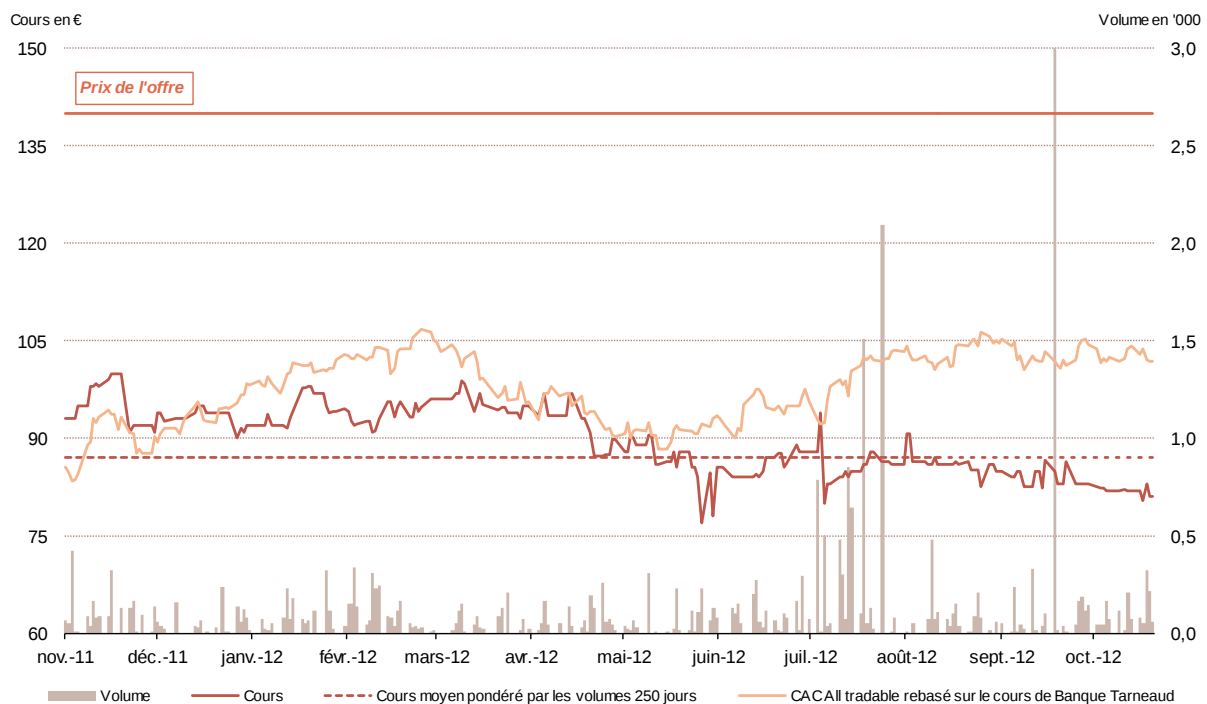
Les actions Banque Tarneaud sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment B) sous le code ISIN FR0000065526. La cotation s'effectue par double *fixing*.

La cotation des actions Banque Tarneaud est suspendue depuis le 13 novembre 2012, à la demande de la Société, dans le cadre du dépôt de l'Offre.

Avant l'annonce du dépôt de l'Offre, le cours de bourse de l'action Banque Tarneaud était de 81 euros.

Le cours à son plus haut pendant les douze derniers mois précédant le dépôt de l'Offre s'est élevé à 100 euros le 6 décembre 2011, pour un plus bas, au cours de la même période, de 77,07 euros, atteint le 15 juillet 2012.

Pendant les douze derniers mois, le volume moyen quotidien d'actions Banque Tarneaud échangées sur le marché NYSE Euronext Paris est de 166 actions.



2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A BANQUE TARNEAUD

«J'atteste que le présent document, qui incorpore par référence le Rapport Financier Annuel 2011 déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2012 et le Rapport Financier Semestriel 2012 déposé auprès de l'AMF le 28 août 2012, comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Crédit du Nord et visant les actions Banque Tarneaud. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Monsieur Jean DUMONT
Président du Directoire
de la Banque Tarneaud